



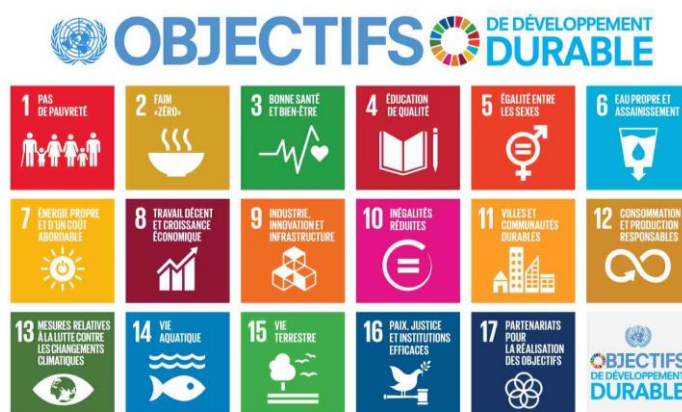
Vers des organisations durables

APPEL A CANDIDATS A UN ACCOMPAGNEMENT

Contexte

La Wallonie a pris l'engagement d'atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) :

« La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations-Unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties prenantes (...) » (Déclaration de politique régionale 2019-2024).



Les ODD constituent un agenda mondial pour une société plus durable et offrent un cadre commun pour aider tous les acteurs à concrétiser leurs engagements.

Un des leviers pour réaliser cette transition vers un développement durable se situe au niveau des organisations. La crise du Covid-19 vient éprouver encore davantage leur capacité à faire preuve de résilience, en contribuant dans le même temps à la résilience de la planète et de la société. C'est le principe du 'build back better', ou même plutôt du 'build forward better', pour que les décisions prises par les organisations dans ce contexte de relance revisitent les anciens modèles et soient porteuses de sens.

Objectif

L'objectif du dispositif est d'accompagner des organisations motivées à opérer une transition vers un développement durable. En fonction du type d'organisation et de son stade d'avancement dans la prise en compte du triple impératif – social, écologique et économique –, un coach pourra la guider au niveau méthodologique.

A l'issue de l'accompagnement, il est attendu que l'organisation ait défini sa feuille de route ODD pour orienter son action stratégique durant les prochaines

années. Elle prend donc un engagement à agir pour un développement durable sur les points les plus pertinents vu ses enjeux et ses leviers d'action, afin de limiter les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs de ses activités. L'objectif est que cette feuille de route soit intégrée dans la stratégie transversale de l'organisation.

Moyens

L'accompagnement est gratuit pour les organisations sélectionnées. La Direction du développement durable (Service public de Wallonie) assurera la sélection de coachs par l'intermédiaire d'un marché public. En 2020, ce sont 29 organisations qui ont bénéficié d'un tel accompagnement professionnel.

Quatre types d'organisations sont visées, selon une répartition équilibrée des moyens :

1. unités d'administration publique / organismes d'intérêt public
2. pouvoirs locaux (provinces, communes, intercommunales et CPAS)
3. organisations du secteur culturel, associatif et de la jeunesse (à l'exception des établissements scolaires)
4. entreprises

Les coachs sélectionnés pour chacun des 4 types d'organisation auront les compétences requises pour que leur intervention soit ajustée aux réalités de l'organisation. Ils seront disponibles pour 5 demi-journées d'ateliers participatifs, de préférence in situ si les conditions sanitaires le permettent. Par ailleurs, ils se tiennent à la disposition de l'organisation entre les ateliers pour faire le point sur la méthodologie et répondre à d'éventuelles questions.

Par ailleurs, les organisations auront accès à des temps d'apprentissage et de réseautage. En effet, le SPW organisera des moments d'échange entre organisations sélectionnées, pour prendre du recul sur le processus d'une part et pour approfondir leur compréhension des ODD d'autre part.

Nature de l'accompagnement

Le cadre de référence pour l'accompagnement est celui des 17 ODD (et les 169 cibles qu'ils contiennent), pris dans leur ensemble.

Aboutir à une feuille de route ODD pour l'organisation coachée implique de considérer lors de l'accompagnement :

- **tant le fonctionnement interne** de l'organisation ;
- **que ses missions / métiers** et par conséquent une analyse stratégique de son 'modèle d'activité'.

Différentes étapes font partie de l'accompagnement :

- 1) **Sensibilisation** : mise à niveau pour une bonne compréhension des ODD (qui vont bien au-delà d'une gestion environnementale) et du rôle que l'organisation peut jouer pour les atteindre ;

- 2) **Diagnostic** : état des lieux des impacts de l'organisation sur le développement durable (en lien avec les ODD et leurs cibles), en tenant compte des enjeux qui se posent à elle ;
- 3) **Consultation** : animation d'une séance plus large, avec des parties prenantes – si possible externes à l'organisation (tels que des partenaires ou bénéficiaires) – pour un avis sur les enjeux pertinents (reliés aux ODD), ce qui permet d'aboutir à une analyse de matérialité¹ ;
- 4) **Programmation** : plan d'action définissant l'ambition (objectifs) et les moyens (actions) de la feuille de route ODD, ce qui implique une certaine priorisation des actions ;
- 5) **Communication** : conseils pour cibler les canaux adaptés (dont la réalisation éventuelle d'un rapport de durabilité à l'avenir).

Le déroulement précis de l'accompagnement sera fixé au début du processus, de commun accord entre l'organisation coachée, le coach et la Direction du développement durable.

Il s'agit donc d'une entrée en matière substantielle qui permet à une organisation d'avoir une bonne compréhension de son positionnement et des leviers d'action les plus pertinents pour agir dans les prochaines années sur ce qui compte vraiment. Le dispositif est par conséquent une première étape sur le chemin de la responsabilité sociétale.

Engagements dans le chef de l'organisation candidate

L'organisation s'engage à collaborer sur les points suivants.

- **Soutien** : l'appui de la direction est fondamental et se matérialise autant que possible par une participation aux ateliers et un encouragement des collaborateurs représentatifs des différentes missions de l'organisation à y prendre part ;
- **Ressources** : la participation active au processus nécessite du temps pour les séances et en préparation à celles-ci, en particulier pour le/la référent-e développement durable qui est le premier interlocuteur du coach et une courroie de transmission vers l'organisation ;
- **Approche stratégique** : l'organisation s'engage à ce que l'accompagnement porte tant sur son fonctionnement interne que sur l'ensemble de ses missions / activités ;
- **Consultation** : l'accompagnement est l'occasion d'impliquer également les parties prenantes externes de l'organisation pour définir les enjeux les plus pertinents et donc orienter les actions de la feuille de route ODD ;

¹ L'analyse de matérialité permet de faire ressortir les sujets importants, qui font la différence ('*what matters*'). Ce n'est pas pour rien que la réalisation d'une matrice de matérialité est l'un des exercices de base du Global Reporting Initiative, lors de la rédaction d'un rapport de durabilité (également appelé 'rapport de responsabilité sociétale').

- **Transparence** : afin que le coach puisse orienter au mieux l'organisation dans sa réflexion, il est important qu'il/elle ait accès aux documents stratégiques de l'organisation ;
- **Publicité** : dès le lancement de l'accompagnement, l'organisation fera connaître – au minimum sur son site internet – son engagement dans la démarche, et elle publiera sa feuille de route en faveur des ODD à l'issue de l'accompagnement, en mentionnant le soutien de la Wallonie dans ses actions de relations publiques et sa communication ;
- **Logistique** : l'organisation se charge de l'organisation pratique liée aux interventions in situ du coach (par exemple au niveau de la salle ou d'un éventuel repas pour les participants, mais aussi au niveau des invitations aux exercices participatifs) ;
- **Evaluation** : l'organisation s'engage à participer à l'évaluation du dispositif d'accompagnement.

Critères d'éligibilité

Pour postuler valablement, l'organisation doit :

- faire partie d'un des quatre types d'organisation évoqués ci-dessus ;
- compter au moins 5 collaborateurs ;
- disposer d'un site d'activité en Wallonie ;
- faire signer le formulaire de candidature par l'organe décisionnel, ce qui implique de souscrire au présent règlement et donc de participer activement à l'accompagnement, de mettre les ressources nécessaires à disposition et de s'engager à aboutir à une feuille de route ODD pour l'organisation.

Critères de sélection

Un jury départagera les organisations candidates selon les critères suivants :

- **Crédibilité de la démarche (30%)** : l'organisation explicite les efforts consentis en matière de développement durable
 - o actions / missions contribuant à un développement durable ;
 - o personne de référence ou équipe en charge du développement durable au sein de la structure ;
- **Approche stratégique (30%)** : l'organisation explique ce qu'elle attend de l'accompagnement – il est attendu qu'elle soit ouverte à une réflexion globale sur son modèle d'activité, au-delà de son fonctionnement interne ;
- **Participation (30%)** : l'organisation détaille les parties prenantes (travailleurs, membres de la direction, conseil d'administration, partenaires...) qu'elle compte mobiliser lors des ateliers avec le coach d'une part et lors de la consultation d'autre part (cf. 3^{ème} étape ci-dessus) – plus la participation sera large, plus

l'organisation démontrera qu'elle prend un engagement authentique à contribuer aux 17 ODD ;

- **Communication (10%)** : les efforts que l'organisation entend entreprendre pour communiquer largement à propos de sa démarche, de ses résultats et des ODD de façon globale.

Jury de sélection

Voici la composition indicative du jury de sélection qui sera chargé de départager les organisations candidates :

- Un représentant du Cabinet de la Ministre wallonne en charge du développement durable (assurant la présidence du comité) ;
- Un représentant de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge du secteur culturel et/ou de la jeunesse ;
- Un représentant par administration wallonne concernée (SPW Environnement, SPW Pouvoirs locaux ; SPW Economie) ;
- Un ou deux représentants de la direction du développement durable du SPW (assurant le secrétariat du comité).

Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est téléchargeable en ligne sur le site officiel du développement durable en Wallonie.

Timing

Les formulaires de candidature devront parvenir à l'administration à l'adresse suivante d'ici le **15 novembre 2021** ('appel à organisations durables' à mentionner dans l'intitulé du message) : developpement.durable@spw.wallonie.be

Vous serez avertis de la décision du jury en janvier 2022.

Les accompagnements se dérouleront entre mi-février 2022 et décembre 2022.

Pour toute demande d'information complémentaire, Marie Bourgeois, collaboratrice à la Direction du développement durable, est à votre disposition par mail : marie.bourgeois@spw.wallonie.be ou par téléphone au 081/32.14.09.

Communication

L'organisation participante s'engage à mentionner le soutien de la Wallonie dans ses actions de relations publiques et sa communication.

Les coordonnées transmises sont enregistrées dans les fichiers du Service public de Wallonie (SPW) pour le bon suivi administratif des dossiers et en vue de tenir les participants informés des activités de la Wallonie. Le SPW s'engage à prendre les

mesures de sécurité adéquates sur les informations qui sont traitées dans le cadre de cet appel à candidats, tel que prévu dans sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information, basée sur les normes internationales ISO 27001 et ISO 27002.

La Direction du développement durable pourra demander au participant des informations sur l'avancement de l'accompagnement. Le participant s'engage à répondre à cette demande dans les plus brefs délais. La Direction pourra également participer à des sessions d'accompagnement. Elle communiquera sur l'identité des organisations bénéficiant de l'accompagnement.

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion.